

Conférence interministérielle Santé publique

27 octobre 2021

Rapport

Présents

Membres

○ Christie Morreale, Ministre (présidente de la CIM,) + Yolande Husden, cheffe de cabinet	Gouvernement wallon
○ Wouter Beke, Ministre + Katrien Van Kets, cheffe de Cabinet	Gouvernement flamand
○ Frank Vandenbroucke, Ministre + Ri De Ridder, conseiller + Jan Bertels, chef de cabinet	Gouvernement fédéral
○ Antonios Antoniadis, Ministre	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Bénédicte Linard ministre + Deborah Caignet, conseillère	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Valérie Glatigny, + Delphine Haulotte, conseillère	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Alain Maron, Ministre + Miguel Lardennois, conseiller	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Kurt Doms, conseiller ○ Vincent Hubert, conseiller	Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

Invités

○ Karine Moykens, secrétaire-générale	Présidente du comité Interfédéral Testing et Tracing
○ Frank Robben, administrateur-général	e- Health

<ul style="list-style-type: none"> ○ Pedro Facon, Commissaire Corona au Gouvernement ○ Carole Schirvel, Commissaire adjointe Corona au Gouvernement ○ Dirk Ramaekers, Président de la Taskforce Vaccination 	Commissariat Corona au Gouvernement
<ul style="list-style-type: none"> ○ Isabelle Vanderbrempt, cheffe de service ○ Saskia Van den Bogaert, cheffe de cellule 	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
<ul style="list-style-type: none"> ○ Ben Weyts, Ministre de l'Enseignement 	Gouvernement flamand
<ul style="list-style-type: none"> ○ Caroline Désir, Ministre de l'Enseignement 	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Lydia Klinkenberg, Ministre de l'Enseignement 	Gouvernement de la Communauté germanophone

Compte tenu de l'indisponibilité de la Ministre Morreale au début de la réunion, le secrétaire de la CIM a été mandaté, sur proposition de la Ministre, pour présider la réunion. La ministre Morreale a rejoint la réunion à la fin et a ainsi validé les conclusions.

1. Stratégie globale de testing, traçage et quarantaine en matière de COVID-19

1.1. Derniers chiffres sur l'état de l'épidémie et la situation dans les hôpitaux : présentation par Sciensano et SPF Santé publique

Suite à la présentation, quelques commentaires sont émis :

- On rappelle que les mesures prises hier par le Codeco ne porteront leurs effets que dans une quinzaine jours ; l'on verra alors l'impact sur les chiffres des hospitalisations ;
- Les modèles présentés sont très sensibles aux différents comportements en matière de contacts ; ces derniers ayant fortement augmenté, il faut adresser, immédiatement, un message clair invitant la population à revenir aux règles fondamentales (hygiène et mesures de distanciation, diminution des contacts, contacts de préférence dehors) ;
- L'on constate l'énorme impact de la vaccination chez les 12-17 ans : appel est lancé pour que l'on accentue encore les efforts de vaccination dans cette tranche d'âge ;

1.2. Développement de l'outil d'auto-évaluation COVID-19 et du règlement en matière de droit du travail dans l'attente des résultats du test : présentation

L'outil et les mesures prises dans le cadre du régime du droit du travail sont présentés en séance.

Suite à la présentation, quelques questions et commentaires sont émis :

- Concernant la possibilité d'utilisation de l'instrument pour les HRC ou pour les sorties de quarantaine, les prises de décisions à ce niveau ne seront pas modifiées par cet instrument : ce dernier peut aider les gens qui n'ont pas été contactés par les call centers ;
- Pour les personnes précarisées, qui n'auraient pas accès à internet, cela ne modifie en rien la possibilité pour ces derniers d'aller dans un centre de prélèvement ; l'on veut simplement éviter que trop de monde se présente auxdits centres.
- Cet outil -non obligatoire- est complémentaire à ce qui a déjà été mis en place comme outil d'accessibilité de testing ; il sera, encore dans les prochains jours, testés auprès d'un certain nombre de personnes ;
- Concernant la possibilité de délivrance automatique d'un certificat d'absence, il y a une demande d'avis introduite auprès du Conseil national du Travail et des discussions sont en cours avec le SPF emploi : en cas d'accord, le certificat pourra être généré automatiquement ; si non, le « tool » peut être utilisé sans cette fonctionnalité ;
- Demande a été faite aux employeurs d'accepter temporairement cette possibilité de délivrance de certificat (avec salaire garanti) ; même si le système peut générer quelques abus, la pression sur les médecins généralistes est telle que cette mesure serait la bienvenue.
- En termes de communication, l'IFC et le Commissariat finalisent, avec une Agence de communication, des fiches à l'attention du public; cette information être sera par ailleurs transmise au secrétariat de la conférence interministérielle qui pourra ainsi la rendre disponible aux membres de la préparatoire. Le "self assesment tool" sera lancé on d'ici le 3 novembre .

Annnonce a été faite par Domus Médical d'arrêter de tester les HRC ; une réunion a lieu cet-après midi, entre le cabinet Vandembroucke et les représentants des médecins généralistes ; en aucun cas ne sera mise en œuvre une politique contre le terrain.

CONCLUSION ET DECISIONS

- 1. En termes de communication, l'IFC et le Commissariat finalisent, avec une Agence de communication, des fiches à l'attention du public; Cette information sera transmises au secrétariat de la conférence interministérielle qui pourra ainsi la transférer à la préparatoire.**

1.3. Propositions de modifications de la stratégie globale de testing, traçage et quarantaine COVID-19, y compris dans les collectivités des enfants : discussion et approbation

Une note de discussion, avec des propositions concrètes, rédigée par la préparatoire, est soumise à la CIM.

Communauté flamande, Enseignement :

- Rappel de la problématique des difficultés de la 1^{ière} ligne, des CLB's, de la position du Domus Medica ; tout cela suscite énormément de pression en communauté flamande pour assouplir les règles chez les 6-12 ans ;
- D'autre part, l'on ne peut nier une augmentation des chiffres de contamination ; dans ce cadre, si assouplissement il devait y avoir, cela doit être accompagné de mesures complémentaires visant à contrôler la circulation du virus : dans ce cadre, et malgré de premiers contacts assez réticents, proposition est faite de rendre obligatoire le port du masque chez les 5^{ème} et 6^{ème} primaire en Flandre, en combinaison avec une adaptation de la stratégie, i.c. ne plus tester les enfants asymptomatiques de moins de 12 ans ;
- Concernant « l'emergency break », le Ministre Weyts est prêt à instaurer l'avis du RMG à cet égard (à partir de 4 enfants infectés, quarantaine de la classe)

Fédération Wallonie-Bruxelles, Enseignement :

- Les chiffres présentés montrent qu'il n'est pas opportun aujourd'hui de modifier la stratégie lors de la 4^{ème} vague . La FWB continue à effectuer le tracing des HRC (contacts à haut risque) dans les collectivités scolaires ;
- La Fédération Wallonie-Bruxelles est reconnaissante que la CIM ait entendu et reconnu les problématiques des risques avérés en termes de santé mentale chez les jeunes ainsi que le décrochage scolaire grandissant. Les travaux concernant le changement de paradigme doivent se poursuivre à moyen terme ;
- Outre d'être favorable à être partie prenante dans la stratégie globale à prendre en considération à moyen terme, rappel est fait des mesures prises dans le domaine de la ventilation, et du renforcement de l'aspect « communication » ;
- Au contraire de la Flandre, la Wallonie n'a jamais imposé le port du masque chez les 10-11 ans ; les décideurs politiques et les personnes sur le terrain ne sont pas favorables à cette idée ;
- La problématique du port du masque n'était pas un point l'ordre du jour ; l'on ne peut atterrir avec une décision ce jour.

Fédération Wallonie-Bruxelles, Santé :

- La Fédération Wallonie-Bruxelles est reconnaissante que la CIM prenne en considération la globalité de la problématique chez les enfants de 6-12 ans (cfr problématiques évoquées plus haut) ;



- La clause de rendez-vous, telle que formulée dans la note et approuvée en préparatoire est une bonne formule ;
- Concernant l'utilisation du masque chez les enfants de 10-11 ans, rappel est fait qu'aucune évidence scientifique n'a jamais étayé l'utilité du port du masque chez les enfants de cet âge. Il faut prendre en considération d'autres paramètres comme l'usage correct pendant toute une journée qui est difficile ou d'autres difficultés (maux de tête, difficultés d'apprentissage, etc.
- Rappel est fait d'un courrier que va partir à l'attention des jeunes wallons de 12-17 ans pour les encourager à se faire vacciner ;
- Les PSE rencontrent la même problématique que les CLB en Flandre ; une collaboration s'est instaurée entre les PSE et les call centers pour tenter de faire baisser la pression supportée par les PSE ;

Communauté flamande, Santé :

- Il faut appréhender la problématique dans sa globalité ;
- La proposition de son collègue de l'Enseignement sur l'obligation du port du masque est une avancée importante, difficile et ne sera pas une mesure facile à faire accepter ; en effet, les chiffres en Flandre, en termes de mortalité, de taux de vaccination (85% chez les jeunes) sont bons ;

Autorité fédérale :

- Il faut rester prudent quant à des modifications éventuelles de la stratégie de tests ; comme précisé, il faut, complémentaiement, des mesures qui visent à contrôler la circulation du virus ;
- Un sentiment de statu quo est exprimé vis-à-vis des collègues francophones, même si des actions de renforcement de mesures concrètes ont été exprimées ; il est demandé que les masques buccaux soient également envisagés pour les mineurs de 12 ans.

Sciensano :

- L'on plaide pour ne rien modifier à la stratégie actuelle au vu des chiffres ;
- Le port du masque chez les 10-11 ans ne serait qu'une solution partielle ; proposition d'actualiser l'avis du RAG sur le port du masque ;

Commissariat :

- Les chiffres présentés montrent que la situation en Wallonie est plus préoccupante qu'en Flandre ;
- L'on a porté sûrement trop peu d'attention à ce que vivaient les CLB et la 1^{ière} ligne : il faut avancer sur ce point ;
- La proposition du ministre de l'Enseignement flamand, liée aux efforts connexes à mettre en œuvre (communication aux parents, dans les écoles, ventilation etc...) et dans le contexte actuel, l'obligation de port du masque pour les 10-11 ans, semble être un compromis réalisable. Dans le cadre d'un compromis, on comprend mal la grande résistance

politique contre les masques buccaux obligatoires pour les enfants de 10 et 11 ans. Une réflexion supplémentaire s'impose.

- Il faut tout mettre en œuvre pour convaincre davantage les 12-17 ans de se faire vacciner.

Région de Bruxelles-Capitale :

- Il est souligné qu'il est très difficile d'appliquer des règles différentes dans l'enseignement néerlandophone et dans l'enseignement francophone en Région bruxelloise;
- L'on continue les efforts pour augmenter le taux de vaccination ;
- Puisque l'on ne s'attend pas à une baisse des contaminations dans les prochains jours/semaines, l'on plaide pour ne modifier en rien la stratégie avant la rentrée de janvier 2022.

Communauté flamande, Enseignement :

- Le ministre rappelle la pression des CLB, de la première ligne, pression trop forte pour que l'on avance pas ;
- Il fait part de tout son respect de la réalité que vit la partie francophone du pays ;
- Dans ce cadre, il précise que dès ce jour, en Flandre, il annoncera au secteur des mesures relatives à l'obligation du port du masque chez les jeunes de 10-11 ans ainsi l'adaptation de la procédure de « emergency break », qui s'accompagne de l'arrêt du testing des contacts asymptomatiques à haut risque dans la classe.

Autorité fédérale :

- Rappel de la note dans laquelle était recensé un certain nombre de mesures (emergency break, importance de communication vis-à-vis des parents, ventilation ... Il est important d'élaborer une telle stratégie multidimensionnelle. Compte tenu de l'énorme pression, il est suggéré que cette stratégie soit mise à l'ordre du jour d'une CIM dans les 48 heures.

Sciensano propose de faire une étude de la littérature sur l'efficacité des masques buccaux chez les enfants. Après cette étude de littérature, il pourrait être demandé au RAG d'émettre une nouvelle recommandation, car la dernière recommandation date de janvier 2021.

Outre une possible actualisation la problématique du port du masque par le RAG ainsi que le souci de chacun d'aborder le dossier dans sa totalité (cfr ventilation, communication avec les parents, l'école etc) et qu'en termes de communication, il puisse y avoir une ligne claire appuyée par chacun, une CIM dans les 48h00 peut se justifier ; de plus, tout évolue très vite sur le terrain, cela permettra également d'être plus au clair avec ce que chaque entité va prendre comme mesure complémentaire ou de réfléchir à des mesures futures à prendre.

CONCLUSION ET DECISIONS

2. Une CIM sera organisée le samedi 30 octobre à 9H00 avec l'agenda suivant :

Partie 1 : 9h-9h30

Avis du Conseil Supérieur de la Santé et la TF vaccination en matière de vaccination 'troisième dose' COVID-19 pour les professionnels de la santé et la population générale : présentation, discussion, approbation

Partie 2 : 9h30-11h00

Propositions de modifications de la stratégie globale de testing, traçage et quarantaine COVID-19, y compris dans les collectivités des enfants : poursuite de la discussion du 27/10. Cette discussion a lieu sur la base des documents de la CIM du 27/10, complétés par l'étude de la littérature sur les masques buccaux de Sciensano et, si possible, par des informations de l'IFC TT sur la capacité de testing, les délais d'analyse en laboratoire, etc.

2. Divers

2.1. Avis du Conseil Supérieur de la Santé en matière de vaccination 'troisième dose' pour les professionnels de la santé et la population générale : état des lieux

Dans les prochains jours, les avis du CSS et de la Task Force seront disponibles pour discussion et validation par la CIM. Ce dossier sera donc ajouté au CIM du samedi 30/10.

3. Communication

Pas de communication

4. Prochaine réunion

30 novembre 2021 à 9h00